

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-5

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2018-5</i>

Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Société par actions simplifiée (SAS) Pain et partage Bordeaux-Mérignac - Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole en 2018 - Convention - Décision - Subvention

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du projet de boulangerie solidaire

L'association intermédiaire Bordeaux inter challenge (BIC), structure de l'insertion par l'activité économique basée sur Bordeaux, a pour activité la mise à disposition de personnel en insertion auprès d'entreprises ou de collectivités publiques pour des prestations de nettoyage, de travaux administratifs, de service à la personne ou encore de restauration.

Souhaitant diversifier ses activités à partir de 2015, la structure a souhaité s'investir dans le secteur alimentaire, qui permet également de flécher des publics en insertion éloignés de l'emploi, et également des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle a ainsi lancé le projet de création d'une boulangerie solidaire sur le territoire de la Métropole, suite à une rencontre avec la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bou'Sol, qui développe depuis 2015 des boulangeries solidaires en France (Marseille, Montpellier, Lyon et Calais) via une franchise solidaire nommée « Pain et Partage ».

Bou'sol a ainsi réalisé pour le compte de BIC une étude de faisabilité de l'activité, et a apporté son expertise pour la structuration du projet au démarrage.

Un chef de projet a été recruté au sein de BIC pour coordonner cette création d'une nouvelle activité solidaire sur le territoire, pour donner une visibilité à ce projet auprès des acteurs publics et des potentiels financeurs privés, et pour définir un lieu d'implantation de cette activité sur la métropole bordelaise.

L'enjeu de ce projet est multiple pour les partenaires publics :

- un enjeu économique avéré avec la création d'une activité à fort potentiel auprès de la commande publique (le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) Bordeaux-Mérignac, le Conseil départe-

mental de la Gironde, ...) et de la restauration collective privée localement (Sodexo, Elios, API Restauration, Eurest, ...), ainsi que des structures solidaires du territoire (les centres sociaux, le Diaconat de Bordeaux, les épiceries solidaires, La Table de Cana, Les P'tits Cageots, ...), éventuellement les grandes et moyennes surfaces (GMS),

- un enjeu d'insertion sociale car la structure entend recruter début 2018 2 personnes (1,5 équivalent temps plein) éloignées de l'emploi et issues des quartiers prioritaires proches du lieu d'implantation et 3 personnes supplémentaires en 2019 pour 2,5 équivalents temps plein (la proximité du projet avec un et même plusieurs quartiers prioritaires est privilégiée pour en faire bénéficier des publics en recherche d'emploi et de qualification),
- un enjeu de formation professionnelle avec le parcours de formation et l'accompagnement socioprofessionnel proposé par la structure sur le métier de boulanger (recrutement d'emplois en insertion de 26 heures par semaine, avec un parcours d'accompagnement de 15 mois en lien avec le Centre de formation pour apprentis (CFA) des saveurs à Bordeaux,
- un enjeu de développement durable, puisque les procédés utilisés dans la production de pain et les ingrédients utilisés dans la fabrication du produit fini se calquent sur les cahiers des charges « bio » de Bou'Sol, qui ont une exigence supérieure de qualité et de traçabilité.

En octobre 2017, BIC et Bou'Sol ayant finalisé les études de faisabilité et les études de marché pour la boulangerie, la Société par actions simplifiée (SAS) Pain et Partage Bordeaux-Mérignac a été créée, afin de porter les investissements nécessaires au projet, dans l'outil de production, et aussi dans les travaux de raccordement, d'agencement et d'aménagement sur le futur site d'implantation.

BIC est actionnaire à 80% du capital de la SAS, Bou'Sol à 20%. Le choix d'une SAS a été fait pour bénéficier d'une meilleure souplesse économique dans la gestion de la société, et parce que cela faciliterait à terme la transformation programmée de la structure en SCIC. Par ailleurs, la SAS a d'ores et déjà déposé deux demandes d'agrément auprès des services de l'Etat, l'une pour être reconnue Entreprise d'insertion (EI) et l'autre pour être valorisée comme Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Projet immobilier de Pain et partage Bordeaux-Mérignac

Dans le cadre de ses recherches de locaux, Pain et Partage Bordeaux-Mérignac s'est rapidement rapprochée de la commune de Mérignac, car elle offrait les conditions idéales pour l'installation de l'activité en lien avec un vivier de recrutement en proximité : une zone artisanale ou industrielle très accessible par la rocade ouest, proche du quartier prioritaire de Beaudésert (et peu éloignée également de ceux de Pont de Madame à Mérignac et du Champ de course au Bouscat et à Eysines), et facilement accessible en transport en commun (avec la ligne A du tramway notamment et la proximité du terminus Rostand au Haillan).

La commune a facilité l'installation auprès d'un bailleur privé dans la zone industrielle du Phare, au 35 avenue Gustave Eiffel à Mérignac, pour un bâtiment de 1 120 m².

Le loyer annuel convenu avec le bailleur est de 16 500 €, pour un local de type entrepôt livré sans équipement et sans aménagements intérieurs.

Ce bien immobilier est à disposition de la SAS depuis le mois d'octobre 2017, mais la production de pain ne démarrera qu'une fois réalisés les travaux de raccordement électrique et gaz, les aménagements et agencements ainsi que l'installation de l'outil de production (notamment les pétrins et les fours). Le délai prévu de ces travaux est de 4 mois, il y aurait donc a priori un démarrage des premières productions boulangères entre janvier et février 2018.

Plan d'investissement prévisionnel 2018

L'agencement et l'équipement industriel pour le projet de boulangerie solidaire de la SAS Pain et partage Bordeaux-Mérignac relève d'un plan de financement global de 675 000 €. Bordeaux Métropole est sollicitée dans ce cadre pour une aide à l'investissement immobilier auprès de la SAS d'un montant de 60 000 € sur une assiette éligible de 315 946 €, soit une participation métropolitaine à hauteur de 18,99% de l'assiette.

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Assiette immobilière éligible		Apports en capital		
Mise à niveau transformateur électrique (Enedis)	19 829	BIC	40 000	5,9%
Raccordement électrique	46 655	Bou'Sol	10 000	1,5%
Raccordement énergie Régaz	1 108	Emprunt	150 000	22,2%
Aménagement des locaux de production	231 384	Aides à l'investissement		
Frais de conception et suivi des travaux	13 190	Région	200 000	29,6%
Aménagement partie administrative	3 780	Bordeaux Métropole	60 000	8,9%*
Sous-total (en €)	315 946	Fonds FEDER	165 000	24,5%
Autres emplois		Fondations privées	50 000	7,4%
Matériel/outils de production	258 442			
Informatique	8 248			
Véhicules	27 924			
Frais de constitution	5 300			
Assurance	568			
Dépôt et cautionnement	4 950			
Développement et structuration commerciale	10 000			
Plan de communication	17 150			
Besoin en fonds de roulement	24 062			
Souscription et commissions emprunt	2 410			
Total (en €)	675 000	Total (en €)	675 000	

*La participation métropolitaine sur l'ensemble du plan d'investissement est de 8,9%, et s'élève à 18,9% de l'assiette éligible sur l'investissement immobilier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire adopté en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande en date du 15 septembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

-qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement de l'emploi (classique et adapté) et des acteurs de l'insertion sociale,

- que la SAS Pain et partage Bordeaux-Mérignac est une structure dont le projet de création d'une boulangerie solidaire sur la commune de Mérignac contribue à la création d'activités et d'emplois sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 € au titre du programme d'agencement et d'équipement industriel de la SAS Pain et partage Bordeaux-Mérignac pour son projet de boulangerie solidaire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la SAS Pain et partage Bordeaux-Mérignac.

Article 3 : d'imputer la dépense d'investissement correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
PUBLIÉ LE : 9 FÉVRIER 2018	